



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre le racisme

Question au Gouvernement n° 290

Texte de la question

ACTES ANTISÉMITES

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Rudy Salles. Monsieur le Premier ministre, permettez-moi d'exprimer ici mon indignation devant la motion adoptée le 16 décembre dernier par le conseil d'administration de l'université Paris-VI, qui s'est prononcé pour le non-renouvellement de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, spécialement en matière de recherche.

Cette motion, que ses auteurs justifient par une critique de la politique actuelle du Gouvernement israélien, s'apparente à un véritable appel au boycott économique et scientifique d'Israël et ne peut donc qu'encourager l'intolérance, la violence et le fanatisme. (*« Très juste ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

Nombre de nos concitoyens ont été particulièrement choqués que des institutions universitaires, pourtant lieux privilégiés de liberté, de tolérance et de circulation des idées, préconisent l'arme détestable et de sinistre mémoire du boycott, alors qu'elles devraient au contraire encourager le développement des échanges intellectuels pour favoriser la compréhension entre les hommes et contribuer ainsi à la recherche de la paix. Dans le même temps, on assiste en France à une montée de l'antisémitisme allant jusqu'à des actes d'agression à l'encontre de représentants de la communauté juive, et l'on perçoit une volonté de transposer ici le conflit du Proche-Orient.

Savez-vous, monsieur le Premier ministre, que certains professeurs d'histoire n'osent même plus aborder le problème de la shoah dans leurs cours, question pourtant inscrite dans le devoir de mémoire auquel nous sommes tous très attachés ?

Face à l'indignation de nos concitoyens et aux inquiétudes de nos amis de la communauté juive de France, je vous remercie de nous indiquer quelles actions le Gouvernement entend entreprendre pour mettre un terme à ces dérapages. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Dominique Perben, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, vous avez raison de vous émouvoir de telles prises de position.

Si nous voulons que cesse cette remontée du racisme et de l'antisémitisme ; il appartient d'abord à l'ensemble de celles et ceux qui occupent des postes de responsabilité dans la société de faire en sorte qu'il en soit ainsi, qu'il s'agisse du pouvoir intellectuel ou des responsables économiques, sociaux et, bien sûr, politiques. C'est l'ensemble de la société qui doit lutter, chacune et chacun avec ses armes, contre cette remontée de

l'intolérance, de l'antisémitisme et du racisme. (*« Très juste ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

Pour ce qui le concerne, le pouvoir politique doit lui aussi, je le répète, assumer ses responsabilités. C'est la raison pour laquelle vous avez, avec l'accord du Gouvernement, adopté une proposition de loi déposée par Pierre Lellouche qui va dans ce sens et qu'en tant que garde des sceaux j'ai totalement approuvée.

C'est également dans cet esprit que j'ai rappelé aux parquets la nécessité de poursuivre, chaque fois que cela est nécessaire, les actes qui participent de l'antisémitisme et du racisme. Je leur ai demandé de suivre de manière très précise, en liaison avec les autorités préfectorales et les responsables des différentes communautés concernées, l'évolution de la situation sur le terrain.

C'est encore dans cet esprit que nous réfléchissons aux moyens d'éviter que certains nouveaux vecteurs de communication, comme Internet, ne soient porteurs de messages inadmissibles en termes de racisme et d'antisémitisme.

Telles sont les orientations que nous entendons suivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 290

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 2003